



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Poitiers
Direction des services départementaux
de l'éducation nationale de la Vienne

Direction des ressources humaines

Division des personnels d'encadrement,
ATSS et des retraites - DIPEAR

Bureaux de gestion des personnels
d'encadrement et ATSS
DIPEAR 1 et DIPEAR 2

Affaire suivie par

Mathieu BOSSOREIL-NAVARO
Chef de bureau DIPEAR 1
05.16.52.63.95
dipear1@ac-poitiers.fr

Axel LEGRAND
Chef de bureau DIPEAR 2
05.16.52.63.13
resp-dipear2@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Date 29 JAN. 2026

N°2026-002

Demande d'accueil en détachement dans les filières ATSS à la rentrée 2026

Référence :

Code général de la fonction publique ;
Loi n° 2009-972 du 3 août 2009 - Mobilité et aux parcours professionnels
dans la fonction publique ;
Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 - Titre II : Du détachement -
Régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la
mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Destinataires :

Pour attribution

Madame et Monsieur les présidents des universités de Poitiers et La
Rochelle
Monsieur le directeur de l'ISAE-ENSMA
Madame la directrice générale du CNED
Madame la directrice générale du réseau CANOPE
Madame la directrice générale du CROUS
Madame la directrice du CREPS de Poitiers
Madame et Messieurs les directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale (DASEN)
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics locaux
d'enseignement (EPLÉ)
Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et
d'orientation (CIO)

Personnels concernés :

Tous les personnels qui souhaitent être détachés dans un corps des
filières ATSS (administrative, technique, sociale et de santé) de
l'académie de Poitiers à la rentrée 2026.

Pièces-jointes :

*Annexe M10A – formulaire de demande d'accueil en détachement rentrée
2026*

Cette campagne ne concerne pas les enseignants, personnels
d'éducation et PSY-EN qui souhaitent être recrutés par la voie du
détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE)
dans le cadre du dispositif « passerelle » qui leur est réservé.

Le détachement est la possibilité pour un fonctionnaire titulaire de
rejoindre à sa demande un corps, cadre d'emplois ou emploi différent de
son corps, cadre d'emplois ou emploi d'origine. Il est accordé pour une
durée minimale d'un an et peut être renouvelé pour une durée maximale
de cinq ans.

L'agent placé en détachement continue à bénéficier des droits à
avancement et retraite de son corps d'origine.

Les personnels souhaitant être détachés dans un corps relevant des filières ATSS (administrative, technique, sociale et de santé) à la rentrée 2026 devront transmettre par courriel aux bureaux de gestion DIPEAR 1 et DIPEAR 2 du rectorat de l'académie de Poitiers un dossier comprenant les documents ci-dessous **le 20 mars 2026 au plus tard** :

- demande d'accueil en détachement (annexe M10) avec un renseignement précis des souhaits géographiques et fonctionnels ;
- Un curriculum vitae ;
- deux derniers comptes rendus d'entretien professionnel (CREP) ;
- arrêté de titularisation dans le corps d'origine ;
- dernier arrêté de promotion d'échelon ;
- état des services produit par le service gestionnaire du corps d'origine ;

L'examen des demandes de détachement s'effectue au regard des besoins en emploi, notamment à l'issue des concours et des campagnes annuelles de mutation des personnels titulaires. Les candidatures donneront lieu à une réponse par courriel mi-juillet 2026. Aucune liste de postes vacants ne sera communiquée en amont ou en aval de la campagne.

Vous retrouverez toutes les informations sur la procédure de détachement sur le site du ministère (<https://www.education.gouv.fr/detachement-ou-affectation-dans-les-corps-interministeriels-gestion-ministerielle-cigem-3746>).

Les coordonnées sont pour les corps des :

- Attachés : dipear1@ac-poitiers.fr
- Secrétaires : gestionco-saenes@ac-poitiers.fr
- Adjoints : dipear2-adjaines-86@ac-poitiers.fr
- Médecins et infirmiers : medecin-infirmier@ac-poitiers.fr
- Sociaux : ass-ctss@ac-poitiers.fr
- Techniques : jtrf@ac-poitiers.fr

Les bureaux de gestion des personnels d'encadrement et ATSS – DIPEAR1 et DIPEAR2 se tiennent à votre disposition pour tout accompagnement dans la procédure.

Le recteur d'académie

Frédéric PERISSAT

Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général d'académie.

JEAN-JACQUES VIAL